



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°291 du 1^{er} avril 2019

SOMMAIRE

- CNAS Restauration du 18/12/2018
- CNAS Action Sociale du 13/12/2018
- DRH/OS du 12 février 2019
- Compte rendu de la réunion Président / OS du 15 février 2019
- Comité permanent européen ESR de l'IE (Higher Education and Research Standing Committee HERSC) Bruxelles 21-22.02.2019

Question diverse : Point de situation de l'AURA SNTRS CGT

1/ Vote sur compte-rendu du 04/07/2018

POUR à l'unanimité

2/ Tarif restauration 2019

La circulaire interministérielle du 16 mars 2017 prévoit une modification des bornes indiciaires. Alors que le CNRS n'est pas soumis à son application, il décide de l'appliquer pour ne pas se faire retoquer par la cours des comptes

Sud Recherche dénonce la répercussion de l'application du PPCR dans le cout des repas des agents. SNTRS CGT demande un rebornage prenant en compte le transfert prime/points des catégories A mais aussi des catégories B et C.

Coural donne connaissance d'une expérimentation en cours, à avoir la baisse de la valeur de certains petits périphériques (ex : yaourts nature, pomme). Ils sont passés à 7% (7,5€ n'étant pas accepté par les caisses) au lieu de 15% préalablement. SNTRS CGT demande quels résultats on peut observer.

Il a été constaté une consommation en hausse de 30% des fruits !

Vote sur la nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} février 2019 :

CONTRE à l'unanimité

3/ Titres repas dématérialisés

C'est Natexis qui a été retenu. Il enverra les cartes en délégation le 9 Janvier. Il enverra le code confidentiel de la carte au domicile des agents le 11/01/2019. Les cartes pourront être chargées dès le 1^{er} février, à partir de 16h.

4/ Marché alloti

4.1 Informations

A Nancy, les périphériques à 7% sont en teste. Ces petits périphériques se retrouvent sur 20% des plateaux.

En outil de suivi des restaurant est en cours de préparation (au format excel) ; il sera aussi accessible aux comités des usagers.

4.2 Retour des comités des usagers

- DR1 (Thiais) : très satisfaisant
- DR1 (Ivry) : Satisfaisant, mais problème parfois d'affichage de la provenance des produits
- DR1 (Villejuif) : Satisfaction moyenne. Temps d'attente en caisse trop long, baisse de la qualité en l'absence du gérant.
- DR4 (Gif) : réunion prévue le 15 janvier. Le gérant va rencontrer ses homologues de la Sodexo de Montpellier et Marseille
- DR5 (Meudon) : nouvelle convention avec la marie de Meudon + renégociation avec Orange
- DR5 (Pouchet) : nouveau titulaire du marché

- DR6 (Nancy) : le prestataire prévoit d'améliorer son respect aux engagements du marché
- DR7 (Villeurbanne) : pas de réunion ; à prévoir en 2019
- DR12 : Continuité avec le même gérant. Une réunion est prévue en Janvier.
- DR13 : à voir en 2019
- DR14 (Toulouse) : souhaite plus de végétarien
- DR15 (Talence) : membres juste renouvelés
- DR16 (PMA) : A prévoir en 2019. Le gérant a changé en Novembre (Elior). Nous avons eu à déplorer des problèmes sanitaires.

4.3 Automatisation de l'accès aux restaurants propres

A terme, les 34 000 agents seront reconnus dans l'ensemble de nos restaurants propres. Cela est déjà le cas à Nancy et à PMA.

5/ Situation de l'AURA

SNTRS CGT a demandé d'avoir un retour de la réunion sur l'Aura qui devait se tenir en Octobre 2018, entre la DR02 et le responsable de service du MENESRI.

Réponse de Dominique LE FUR (RRH DR02) :

- Le Domaine réétudie actuellement les servitudes sur le site Descartes
- La question de l'Aura n'est pas encore tranchée, il n'y a donc pas de fermeture prévue actuellement; c'est le statuquo.
- Une prochaine rencontre est prévue début Janvier

Réaction SNTRS CGT : *"en gros la réunion n'a servi qu'a décidé de se réunir une prochaine fois."*
 SNTRS CGT demandé ce qu'il sera donc discuté à cette réunion de Janvier.

La RRH répond que cette réunion aura lieu *"pour voir en quelle mesure le CNRS participera au travaux de l'Aura"*.

6/ (Adieux) Au revoir de Cortal

Cortal nous remercie tous pour l'implication que chacun a eu au sein de la CNAS

Secrétaire de séance : CFDT

Question diverse : Quel bilan sur le logement (convention, attractivité...) ?

1/ Vote sur compte-rendu du 04/07/2018

POUR à l'unanimité

2/ Budget Prévisionnel 2019

a) Explication de certaines recettes :

- Le CNRS à Toulouse mutualise maintenant son service médical avec l'INRIA et l'université. Ces établissements sont donc facturés ce qui fait un apport de nouvelles recettes.
- Nous avons 200 000 € du SPAT.
- Nous prévoyons 1 million d'euros de report des régions ; l'année précédente, le montant des reports des régions s'élevait à 2 million d'euros.

b) Dépenses/investissement dans les restaurants :

Le financement des équipements des restaurants administratifs est plutôt à porter au Budget Rectificatif 2 (BR2), donc en septembre.

Des baisses des dépenses dans la restauration sont d'ores et déjà prévues en DR4 (-200 000€) et en DR1 (-100 000€).

c) Notre convention avec le FIPHFP

La convention de 5 millions d'euros avec le FIPHFP arrive à terme au 31/12/2018. Tout a été dépensé. Une ouverture des discussions pour établir une nouvelle convention a été lancée par le FIPHFP.

Nous aurons de grandes difficultés à obtenir un montant du même ordre dans le cadre de la prochaine convention. Nous allons toutefois appuyer sur 3 points qui nous paraissent essentiels :

- Le problème du maintien dans l'emploi
- Le financement de projets de recherche
- L'accès à l'emploi

3/ Médecine de prévention (présentation du médecin coordonnateur national)

Actuellement : 78 médecins ; 46 infirmiers et 40 secrétaires composent le service de prévention au niveau national

En 2000, il y avait environs 200 000 médecins du travail. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 10 000.

Au cours du 1^{er} semestre 2019, le rapport Lecocq sera présenté au parlement. Parmi les points mis au débat, il y a notamment le projet d'interdire les établissements de la Fonction Publique à faire recours aux médecins inter-entreprises pour la médecine de prévention. je n'ai pas noté cette information

Actuellement, au CNRS, il y a 1 médecin de prévention pour 1949 agents.

« On veut que les infirmiers fassent des activités supplémentaires, comme les entretiens (impact sur le rythme des visites) »

4/ Bilan CAES (présentation par le Président du CAES du CNRS)

- a) Chèques vacances :
L'enveloppe 2018 ne sera pas totalement dépensée.
- b) Prêts BAI :
Seulement 6 demandes
- c) CESU :
Nouvel appel d'offre. 5 prestataires ont été consultés. 3 ont répondu à l'appel. 2 sont venus rencontrer le CAES.
L'ancien prestataire a été reconduit avec une clause permettant de rompre le contrat au bout d'une année s'il y a un problème quelconque.

5/ Dons de jour de congés

Selon la direction, le dispositif est largement sous utilisé aujourd'hui. Seulement 600 jours ont été attribués, alors que d'ici la fin de l'année le stock de jours disponibles en sera à 6 000 jours. Cela représente l'équivalent d'environ 1 million d'euros !

6/ Motion CAES

Lecture de la motion intersyndicale, puis débat.

Le CNRS souhaite que le Président soit signataire d'une nouvelle convention, pas d'un renouvellement. Comme le fait dans le cadre du renouvellement de chaque marché, l'établissement souhaite qu'on aborde toutes les questions, y compris celle des ETPT.

Il souhaite que la nouvelle convention avec le CAES soit signée à Aussois, en novembre 2019, lors de l'inauguration du bâtiment rénové.

Suite à nos interpellations, il précise ne pas être opposé à conclure la nouvelle convention cadre avant l'été 2019. Il tient aussi à souligner que le CNRS ne se désengagera pas, et que l'acceptation de la prise en compte des ETPT comme base pour établir le montant de l'attribution financière au CAES n'est pas un prérequis.

1^{er} point : Indemnitaire chercheurs

La direction indique que des échanges ont déjà eu lieu entre le ministère et le CNRS. Les données transmises au ministère sont résumées dans un état des lieux qui est communiqué lors de la rencontre (ppt associé).

Au CNRS, la prime moyenne des chercheurs est de 2322€ et 51 % des chercheurs perçoivent moins de 1000 €/an et donc ne touchent que la prime de recherche (PR entre 930 et 1113€/an) + indemnité forfaitaire spéciale aux personnels enseignants (40,79€/an). C'est le cas de quasiment tous les CRCN qui ont une ancienneté de plus de 4 ans (les nouveaux entrants touchent la PEDR pendant 4 ans). A noter que 4/5 des DR2 ne touchent que ces deux primes et émargent à environ 1200€/an de primes et ne sont pas inclus dans les 51%.

Et donc on a trois 3 situations :

- 73 % < 2000 euros (3/4 CRCN + 4/5 des DR2)
- 2000 euros < 22 % < 7000 euros
- 5 % entre 7000 et 30000 euros.

Plus de la moitié ont un taux de prime (quotient des primes par le traitement indiciaire brut) de 2%, taux très inférieur à la moyenne de la catégorie A+ de la FP. Dans la FP le taux de prime moyen est de 60,3 % pour les catégories A+, pour les A+ de l'ESR le taux tombe à 18,2 % (**rapport annuel 2018 : faits et chiffres**).

L'enveloppe pour l'ensemble des primes chercheurs 26,9M€ en 2017 comprenant :

- une indemnité forfaitaire prime enseignement **datant de 1954** budget de 0,47M€ annuel soit 40,79€/chercheur pour 11506 bénéficiaires,
- une prime de recherche **datant de 1957** 10,26M€ soit 891€ servi en moyenne pour 44506 bénéficiaires,
- prime ISFIC : 6.9M€ annuel soit un montant individuel de 6753€ en moyenne pour 1023 bénéficiaires en 2017,
- prime d'encadrement doctoral et de recherche : PEDR 9,14M€ annuel (bilan 2018) soit 3684€ pour 2480 bénéficiaires soit 22,8 % de chercheurs.

SNCS : rien de neuf

Apprendre par l'AEF, note interne et des propositions.

Allez-vous nous en parler ? Le CNRS ferait cavalier seul par rapport aux autres EPST, ça demande une négociation au niveau du ministère.

Aucune discussion et négociation, pourrions-nous avoir un agenda des négociations.

S'aligner sur les conservateurs du patrimoine, n'est pas bon, l'alignement doit être au niveau de la qualification administrateur civil.

Le SNCS demande à participer à toutes ces questions.

SNTRS-CGT : quelle enveloppe budgétaire le ministère prévoit-il ? Quel est le budget derrière ?

Question primordiale avant d'aller plus loin, si nous restons sur une enveloppe identique ça va poser problème.

DRH : le CNRS ne fera pas cavalier seul, c'est évident. Ils ont des contacts avec l'ancien DRH du CNRS pour travailler cette question.

Agenda de la loi de programmation pluriannuelle, groupe de travail jusqu'à cet été.

Dépôt au parlement 2020, mais le calendrier chercheur n'est pas dans cet agenda. C'est une bonne chose d'après la direction car cela reporterait la question trop loin dans le temps.

Le 15 février, début des négociations pour le budget de l'année prochaine 2020 entre le CNRS/Bercy/le ministère.

La question fondamentale est : aligner sur les conservateurs des bibliothèques, propositions « raisonnables » jouable suffisamment ambitieuse mais pas inatteignable...

SNTRS-CGT : ça veut dire doubler la prime, ce n'est même pas les primes des IR, donc cette hypothèse n'est pas possible pour nous.

SUD : Il faut augmenter considérablement les primes et ne pas mettre le RIFSEEP des chercheurs en place.

SNCS : il faut traiter tous les corps de chercheurs de tous les ministères en même temps. Au CT ministériel du ministère de l'écologie un des corps des chercheurs, est examiné aujourd'hui !

SNCS : les groupes des différentes primes chercheur sont assez homogènes, c'est bien. Un groupe pour tous les chercheurs, un groupe pour les fonctions d'encadrement et un dernier groupe sur un supplément de prime. Il ne faut pas découper plus pour le SNCS se découpage apparaît correct, car il existe déjà de fait. Il faut à minima régime indemnitaire des IR, pas moins !

Question sur le démarrage de l'agenda Agenda.

Le DRH, ne sait pas quand ça va commencer... quand les négociations vont commencer il y aura un cadrage ministériel...

2^{ème} point : HRS4R

Le label HR Excellence a été obtenu sur la base d'un plan d'actions sur 5 axes et 53 actions.

454 organismes européens ont obtenu le label HR Excellence dont 16 en France:

Entre 2017 et 2018 40 actions sur les 53 ont été réalisées, les autres sont partiellement réalisées et quelques-unes reportées en 2019.

Pour le plan d'action révisé (2019-2021) établi par le COPIL le 7 décembre 2018, inscription de 15 nouvelles actions non prévues au plan initial mais réalisées en 2017 ou 2018.

SNCS : dénonce la méthode utilisée par la DRH, absence des organisations syndicales dans les négociations, où se trouve le dialogue social et demande que le HRS4R passe au CT ?

SNTRS-CGT : la direction ne tient pas compte des remarques qui ont été faites lors de la soumission du dossier de labellisation. Nous déplorons que la Direction du CNRS :

- joue un rôle central pour assouplir les conditions de création d'entreprises par des chercheurs aux dépens des règles de déontologie nécessaires en particulier pour empêcher les conflits d'intérêts,
- le document fasse l'impasse sur le fait que le principal recrutement de l'établissement se fait sur contrat (250 recrutements sur concours fonctionnaires et un flux annuel d'entrées et de sorties de près de 5000 contractuels).

Les mesures préconisées dans le plan concernent essentiellement les chercheurs, à part celles génériques englobant l'ensemble des personnels.

Nous rappelons que la définition des chercheurs par l'Europe englobe tous les personnels travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés.

3^{ème} point RIFSEEP – Groupes de fonctions AT et T

Cartographie : analyse des délégations régionales

Le réexamen des groupes de fonctions des techniciens concerne TCN et les TCS, classés respectivement dans les groupes 3 et 2 lors du passage au RIFSEEP.

Au moment du passage au RIFSEEP, les 1039 TCE ont été classés dans le groupe 1 et seront exclus de l'opération de réexamen.

SNTRS-CGT : n'est pas d'accord sur le fond et la façon dont la cartographie a été faite au CNRS.

Les groupes les plus élevés (Groupe 1) sont définis sur des fonctions qui relèvent du corps supérieur. À terme pour passer dans le corps supérieur on regardera dans quel groupe de fonction se trouve la personne.

La cartographie fait trop la part belle au management, les groupes supérieurs sont accessibles pour les personnels encadrant des collègues. Est-il correct de demander des tâches d'encadrement à des techniciens ?

Autre problème avec la cartographie, c'est sa mise en œuvre. Elle a été faite sans tenir compte des remontées des directeurs d'unité. Les services RH répartissent les agents sur les trois groupes de fonction sans la moindre connaissance du métier.

Pour le corps des AI, ils se sont basés sur les dossiers de carrières qui ont été argumentés différemment selon que l'agent soit ou pas proposé à l'avancement. En effet, lorsqu'un agent n'est pas proposé à une promotion, son dossier de carrière est très souvent un copier/coller basique de l'année précédente. Avant de se baser sur ces

documents, pour une meilleure classification, l'administration aurait dû demander une actualisation de ces documents.

De plus, pour les concours ou les avancements de corps la cartographie risque de déterminer la priorité, seul les Groupe 1 seront admis !

Réponse de l'administration : Il n'est pas prévu de revenir sur les plans de cartographie mis en place.

Pour l'instant, la notion de groupe n'apparaît pas dans les dossiers d'évaluation sur les dossiers de carrière pour les changements de corps. Donc pour le changement de corps cette information ne peut pas être prise en compte.

Elections :

Proposition d'une réunion le jeudi 28 février au matin avec un représentant par syndicat pour faire le bilan sur les élections CS/CSI, CT et pour un échange sur les élections au CNESER à venir.

Don de jour pour enfant malade

Dans le bilan social de 2017, le dispositif des dons de congés s'élève à 2343 jours et en 2016 à 2340 jours, quel est le bilan de ce dispositif en termes de consommation ? Et que deviennent les DONS de congés qui ne sont pas utilisés ?

À ce jour 6961 jours sont en stock et pour l'instant pas de bilan qualitatif pour les jours attribués,

→ 288 jours en 2017

→ 473 jours en 2018

Essentiellement pour des parents d'enfants malades.

Le nombre de jours stockés est très important, comment réguler notamment en freinant les dons pour ne pas continuer à gonfler le stock ?

Depuis novembre suite à des changements d'attribution, le dispositif peut bénéficier aux aidants de parents en général (parents, conjoint, etc.). Le DRH propose donc de faire le bilan dans un an, afin de voir si la consommation augmente.

Une question sera posée au conseil supérieur de la fonction publique pour avoir des éléments de comparaison avec d'autres organismes.

Le DRH est d'accord pour mettre en place un système de régulation, mais pour l'instant le dispositif n'a pas un rythme de croisière pour être régulé. Les changements de texte peuvent avoir un effet sur les consommations, il faut attendre deux ans pour avoir un retour sur ce sujet.

Versement des salaires tardif

Le SNTRS-CGT demande que les agents puissent être informés des dates de mise en paie.

Proposition : insérer les dates de mise en paiement dans le bandeau réservé à la communication sur le bulletin de salaires.

Transfert prime/point et la tarification

Sud intervient sur la fourchette indiciaire régulant la tarification restauration. Le PPCR a entraîné une augmentation de 5 pts pour la catégorie A. Celle-ci implique un changement dans le groupe de tarif.

Le SNTRS-CGT soutient Sud dans sa demande plus que légitime ! Et fait remarquer qu'un agent en bout de grille AI c'est vu augmenté son plateau repas de 0,75€/repas pour une augmentation salariale de d'environ 9€ avant prélèvement.

La DRH propose de revoir la grille au prochain CT.

Télétravail

SNTRS-CGT demande un bilan, il faudra faire attention au traitement des dossiers après la période d'essai de trois mois. Qu'il n'y ait pas des refus abusifs de la part des directions des laboratoires après la période d'essai.

Question sur le périmètre des réunions avec les directions :

Il est nécessaire de bien différencier les périmètres suivant les réunions :

- Pour les conditions de travail en DRH/OS et/ou CT même périmètre.

- Mettre de la clarté sur les processus, et les sujets qui relèvent du CT et du CHSCT, et de la DRH/OS.
- Avoir un peu de visibilité sur le planning
- Avoir les documents en amont, pour un meilleur dialogue social.

Question sur la représentativité et la participation des OS non représentatives

La représentativité : toutes les réunions qui découlent de l'élection CT.

Pour les autres instances c'est le président qui va décider de la représentation des OS, à savoir pour la présidence/OS et la DRH/OS

Le SNTRS-CGT est pour que toutes les réunions qui découlent du CT soient réservées aux OS représentatives.

Pour les réunions de type DRH/OS et PDG/OS nous sommes pour la participation de toutes les OS représentatives ou non.

Compte rendu de la réunion Président / OS du 15 février 2019

1 point : Présence des OS dans les différentes instances

Le PDG du CNRS, Antoine Petit, voit le pré-CT et les réunions entre la DRH et les organisations syndicales (DRH-OS) comme des groupes de travail du dialogue social. Ces réunions permettent d'échanger sur des textes avant qu'ils soient présentés dans les instances officielles tel que le CT ou le CHSCT. De ce fait, elles ne doivent être accessibles qu'aux organisations syndicales ayant des élus dans les instances représentatives des personnels.

Les OS s'expriment, SNCS, CFDT et SNPTES contre la présence des OS non représentatives à la DRH-OS et au pré-CT.

SNTRS-CGT pense qu'elles peuvent assister à la DRH-OS.

Sud : toutes les OS peuvent participer à toutes les réunions avec la Direction sauf le CT et le CHSCT

Toutes les OS sont d'accord pour que toutes les OS participent aux réunions président-OS.

A. Petit tranche, elles n'assisteront qu'à la présidence-OS, il dit faire un point dans un an pour examiner si cette situation doit ou non évoluer.

Questions autour de la politique scientifique :

Autour des doctorants : A. Petit revendique que sa politique de sélection des doctorants est transparente mais que c'est « du top down ». Ce sont les instituts qui font les choix scientifiques.

C'est transparent mais ça vient du haut ! Il ne s'agit que de 200 postes qui sont fléchés par la Direction, ce n'est pas énorme pour lui.

Les rémunérations des doctorants qui sont en hausse.

La rémunération des doctorants, ça ne concerne que le flux et pas le stock : ça va commencer à partir du 1 septembre 20 % d'augmentation des rémunérations par rapport à l'ancien système.

Qu'est-ce qui se passe si les DU recrutent les doctorants coté université pour les payer moins et donc faire des économies ?

Sur le régime indemnitaire chercheur : les négociations vont s'ouvrir, le régime indemnitaire des chercheurs intégrera ou pas le rifseep, A. Petit dit n'en rien savoir.

Il explique qu'il y a une opportunité scientifique sur la loi de programmation pluriannuelle.

Le SNCS demande que le travail fait par l'administration du CNRS sur ce sujet soit participatif.

Pour A. Petit, il existe deux possibilités: on attend que le ministère donne un signe ou on monte un groupe de travail sans attendre...

OS : Il faut qu'on commence dès maintenant la réflexion, s'aligner sur les cadres A+ de la fonction publique.

SNTRS : Nous voulons commencer à travailler, avec une revalorisation significative, il n'est pas question de multiplier par 2 la prime existante, ce n'est pas assez, il faut beaucoup plus d'argent.

A. Petit explique que la prime pourrait se diviser comme suit : une première partie pour tout le monde, une partie liée aux fonctions, et une troisième partie au mérite.

SNTRS : le régime indemnitaire des chercheurs comporte déjà ces 3 types de prime : la prime recherche, la prime ISFIC essentiellement pour les fonctions de direction d'unité et la PEDR au mérite. Nous contestons leur répartition. Nous réclamons un taux de prime de 30 % du régime indiciaire pour tous.

A. Petit : un calendrier de négociation va être proposé sur ce sujet.

FO est contre la prime de fonction exceptionnelle.

Accord sur ce point entre les différentes parties : pour l'indemnitaire chercheur, il faut faire un système très simple !

Accueil des étudiants étrangers, impact des frais doctorants

Proposition du gouvernement de prise en charge des frais d'inscription des étudiants extra-communautaire par

les contrats de recherche...

SNCS : explique que ce que veut faire le ministère juridiquement cela n'est pas possible avec les textes actuels car les frais d'inscription sont des frais individuels attachés à la personne.

SNTRS-CGT : Nous sommes contre l'augmentation des frais d'inscription. Un des problèmes, c'est qu'il est proposé de ponctionner sur les crédits de recherche pour payer ces frais d'inscription et réduire donc les sommes allouées à la recherche. La solution est bien de ne pas augmenter les frais d'inscription !

Ce qu'on donne d'une main pour le reprendre de l'autre ce n'est pas top : dixit Petit.

Question SNTRS-CGT sur les classements internationaux des établissements.

La proposition de la Coordination des universités de recherche intensive françaises (CURIF) est que les chercheurs des organismes nationaux de recherche qui sont les plus cités dans la littérature scientifique mettent comme première affiliation l'université qui héberge leur laboratoire. Le recensement de ces chercheurs hautement cités est un indicateur des classements internationaux, les universités espèrent ainsi remonter dans le classement de Shanghai. Il faut donc que les organismes nationaux de recherche se mettent en retrait mais cela aura-t-il un effet réel ?

Pour A. Petit, cela ne changera rien pour le CNRS, cela ne concerne en fait que très peu de chercheurs en France. Ou l'art de noyer le CNRS....

Interdisciplinarité

A. Petit : Il faut mettre sur pied des systèmes qui permettent de promouvoir l'interdisciplinarité, le CNRS n'a pas été toujours bon sur ce sujet, il n'y a pas beaucoup d'interdisciplinarité au CNRS.

Exemple le problème des doubles rattachements en institut principal et institut secondaire : souvent le secondaire délaisse le laboratoire.

SNTRS-CGT : Les emplois et les recrutements sont affectés par institut, de ce fait il est difficile de changer d'instituts. C'est un vrai frein à l'interdisciplinarité.

La fondation CNRS

Elle vient d'être créée fondation participative abritante, les statuts ont été proposés au CA.

Fondation partenariale, président de la fondation et président du CNRS sont le même : c'est ce qui a coincé pour l'obtenir, le rectorat de Paris ne voulait pas, il a fallu l'intervention de la Ministre. Un outil au service du CNRS, pas de désaccord entre les deux présidents puisque cela sera le même, A. Petit y tenait. Elle est créée, il faut la faire vivre maintenant c'est à dire recueillir de l'argent.

Il parle de « Souplesse qu'offre une fondation par rapport au CNRS proprement dit », abriter des sous-fondations au sein de cette fondation.

Question du SNTRS-CGT : La loi PACTE permet que les fondations signent des contrats de mission sur des projets de recherche, est ce que la Direction du CNRS envisage de signer de tels contrats ?

Cette fondation pourra avoir des employés, répond A. Petit sans aborder la question du statut.

Dans le cas de la Fondation INRIA, il était envisagé de commercialiser des logiciels via INRIA-SOFT avec notamment le problème de prêt de main d'œuvre. Est-ce que nous risquons le même type de problème ? A. Petit botte en touche : le CNRS n'envisage pas de commercialiser des logiciels et il est parti de l'INRIA avant que la fondation se mette vraiment en place

Ouverture d'un site web qui popularise les actions de la fondation et facilite le versement de dons... Actuellement sans fondation et sans publicité le CNRS récupère par an un million d'euros de dons. Le PDG compte récupérer bien plus avec la fondation.

Condorcet et le GED

A. Petit : jamais aucun personnel CNRS ne sera obligé de quitter le CNRS. Ce ne sont que des transferts d'emploi vers le campus Condorcet, où des unités mixtes de service doivent être mises en place, il n'est pas question de changer de statut pour les personnels CNRS bibliothécaires.

GED : c'est un établissement public administratif : le CNRS peut y affecter des emplois sans que les personnels changent de statut. Il est absurde d'envisager de n'avoir que des employés de l'EPA Condorcet sous un seul statut.

A. Petit : on doit pouvoir faire des structures de type UMS, avec plusieurs statuts, on sait faire.

La direction attend le rapport d'inspection des bibliothèques.

Sur le sujet du statut : la direction du CNRS, n'est pas favorable au changement du statut des personnels CNRS ! Le SNTRS-CGT explique que les personnels CNRS sont convoqués par les services RH du CNRS, pour leur dire qu'en allant vers le GED, ils vont perdre leur statut pour un statut encore inconnu... qu'en attendant ils resteront CNRS mais que c'est transitoire... qu'ils ne pourront pas revenir dans leur laboratoire si leur poste n'existe plus... que se reconverter professionnellement c'est compliqué !

D'après C. Coudroy : ces entretiens RH sont destinés à exposer comment ils gèreraient un changement statutaire si cela devait arriver. Il est demandé aux personnels de se positionner sur leurs évolutions possibles.

D'après lui, les services RH recueillent les avis des agents pour justement savoir s'ils veulent rester CNRS et du coup être plus fort auprès du ministère pour négocier qu'ils restent CNRS !

D'après la direction, d'autres parties dans ce GED, veulent que les personnels CNRS perdent leur statut au profit d'un autre (encore pas défini ?) qui serait un statut du GED...

PDG : « Le CNRS n'est pas favorable au changement de statut. La position n'est pas partagée par tous les acteurs. C'est le ministère qui va statuer »

Les échanges se terminent avec Coudroy qui demande que les OS l'aident pour expliquer les enjeux aux agents !

Création d'instituts au-dessus des UMRs (Marseille)

Création de pôle dans les universités qui exercent des compétences de gestion, de pilotage sur les UMRs: exemple l'institut d'archéologie et l'Institut de la Méditerranée à Marseille (virtuelle).

PDG : les Universités s'organisent c'est dans leur droit; si l'université impacte l'organisation concernant le CNRS, sans l'accord du CNRS, si ça touche la recherche, il faut qu'il soit associé. Les personnels CNRS ne peuvent être affectés qu'avec l'accord du CNRS.

Budget supplémentaire aux laboratoires

Le Ministère a donné 20 millions d'euros supplémentaires pour l'ensemble des organismes

10,6 millions pour les laboratoires CNRS, ce qui correspond à une augmentation de 4 % des dotations des laboratoires

Les universités demandent des comptes sur l'utilisation de cet argent. Ce n'est pas si simple de dire ce qu'on va en faire, certains instituts dispatchent de suite aux laboratoires, et d'autres fonctionnent avec des appels à projets.

Le CNRS va informer les universités de la répartition des 10,6 millions en 2017 et va demander en contre partie aux universités de donner la répartition de leur budget sur les UMR associées au CNRS.

Coloriage des postes aux concours de chercheurs sont de plus en plus importants:

A. Petit : orienter un peu, ça s'appelle la politique scientifique

PDG : Pour assumer une politique scientifique, il faut orienter les recrutements sur des thématiques ou des laboratoires choisis. Dans le contexte de réduction du nombre de chercheurs recrutés, il peut y avoir un peu de dérive au niveau fléchage. Le coloriage et le fléchage des postes concernent 30 % des recrutements de chercheurs, cela ne va pas diminuer. Des instituts pratiquent plus le coloriage que d'autres, en physique et même le SHS. C'est un problème de bon équilibre à trouver. Ce n'est pas une dérive de passer de 29 à 32 %; les sections ont une liberté totale de sélectionner le bon recrutement.

Question Sud : nous n'avons pas reçu de réponse suite à la lettre « rétablir la confiance face à l'égalité dans le recrutement ? **PDG**: je n'ai pas reçu le courrier

A. Petit : En SHS ça se passe bien, sur les 10 sections, il y en a 2 où ça se passe mal. Ce n'est pas pour ça que ça se passe mal en SHS. Sur tous les concours des instituts, les modifications apportées entre jury d'admission et d'admissibilité représentent largement, moins de 10 %, c'est à la marge.

SNTRS-CGT pas d'accord, les modifications ne sont pas à la marge...

Publication des avancements des chercheurs : les décisions seront signées dans la deuxième quinzaine de février 2019.

Avancement des IT : Interclassement dans les régions

DRH et le DGDR s'engagent à creuser le sujet

Télétravail : bilan ; des agents ont acheté leur propre matériel ; une prochaine enveloppe pour le financement du matériel ; les agents pourront recandidater ;

Bilan de demandes de télétravail : chiffre de la 1^{ère} vague : 1870 dont 18 refus.

Les mutuelles référencées

Le Ministère a opté pour trois organismes de protection sociale complémentaire: MGEN, Intériale-AXA et CNP-assurance. Le CNRS va communiquer via des plaquettes, intranet. Les agents restent libres de leur choix, y compris de ne pas souscrire de couverture santé et/ou prévoyance complémentaire, l'adhésion facultative des personnels se fera donc au 1^{er} trimestre 2019. Le financement de l'État via le Ministère sur les offres référencées sera aussi annoncé (Note des rédacteurs : il faut s'attendre à des petits financements...).

Comité permanent européen ESR de l'IE (Higher Education and Research Standing Committee HERSC)
Bruxelles 21-22.02.2019

Présents : Allemagne, Belgique (Flamande), Bosnie-Herzégovine, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Irlande, Italie, Kosovo, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Roumanie, Serbie, Suède.

France : 1 FERC-CGT, 3 FSU (1 SNCS, 1 SNESUP, 1 SNES). **Absents** : FO et UNSA.

Autres participants : Robert Napier vice-président de l'ESU (*European Students' Union*) ; David Lock secrétaire général de l'Observatoire de la *Magna Charta Universitatum* <http://www.magna-charta.org>; Susan Flocken (SF) directrice européenne ; Agnes Roman (AR) et Paola Cammilli (PC) pour le secrétariat du CSEE ; Louise Hoj-Larsen pour l'IE.

Rappel : le HERSC n'est pas décisionnel, il propose et discute les orientations du CSEE.

Ordre du jour

1. Réunion restreinte des représentants du HERSC aux groupes de travail du BFUG (*Bologna follow-up group*) :
 - G1 compatibilité du système en 3 cycles avec les qualifications**, représentant de Norvège excusé
 - G2 harmonisation des législations nationales avec la convention de Lisbonne pour la reconnaissance des diplômes**, représentant Alessandro Arienzo FLC-CGIL, vice-président HERSC
 - G3 (nouveau) correspondance des systèmes d'assurance qualité avec les ESG (*European Standards and Guidelines*)**, représentante Karin Amossa SULF (syndicat suédois ESR)
 - G4 suivi de l'implémentation du processus de Bologne**, représentant Rob Copeland (RC), *University College Union (UCU)* Royaume-Uni, président HERSC
 - G5 « dialogue global »** (*coopération entre pays du processus de Bologne et autres régions du monde*), représentants Patrick Monfort SNCS-FSU et Dina Bacalexi Ferc-CGT (*nous n'avons pas pu assister à la réunion du groupe le 8.02*)
 - G6 enseignement et apprentissage** (*pas encore réuni*), représentant Andreas Keller, *Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft (GEW)* Allemagne, vice-président CSEE
 - G7 dimension sociale de l'ESR**, représentante Annette Dolan (AD), *Teachers Union of Ireland (TUI)* vice-présidente HERSC
 2. Information du secrétariat du CSEE : solidarité ; CR de la conférence spéciale 26-28.11.2018 à Athènes, sur « l'avenir de l'Europe : le rôle des syndicats » ; campagne « l'avenir de l'Europe avec les enseignants » ; tour d'horizon des pays
 3. « Dialogue social sectoriel européen » (*European Sectoral Social Dialogue in Education, ESSDE*)
 4. Information sur les récentes politiques européennes : Bologne 2020 ; présidence roumaine ; nouvelles propositions Erasmus ; programme *Horizon Europe*
 5. Intervention de l'ESU : « valeurs fondamentales et dimension sociale dans l'enseignement et l'apprentissage »
 6. Travail en groupes : actions syndicales pour défendre les libertés académiques.
 7. Intervention de l'Observatoire de la *Magna Charta Universitatum* : « les valeurs fondamentales dans l'ESR : présentation du programme *valeurs vivantes* » <http://www.magna-charta.org/activities-and-projects/living-values-project>
 8. Information sur les agences d'assurance qualité
 9. Internationale de l'éducation (IE) : 11^e conférence internationale ESR, Taiwan, 12-14.11.2018 et préparation du congrès de l'IE, Bangkok, 21-26 juillet.
-

1. Groupes de suivi du BFUG

G2 : les participants étaient surtout des experts et les sujets techniques. La reconnaissance des diplômes et qualifications implique-t-elle l'accès automatique à un niveau ou juste une comparaison des standards par pays ? Difficulté quand les documents sont absents (réfugiés, migrants) : il faut croire les gens sur parole. La numérisation n'est pas une solution car il existe de plus en plus de faux sur internet (fausses universités en Asie et aux USA ; cela vient maintenant en Europe, attention !). La Commission voudrait lancer un nouveau programme basé sur la numérisation d'un « paquet » de compétences définies par les universités. Problème : la description et le contenu de ces compétences. **Souvent les représentants de la Commission qui viennent au HERSC font référence à un « paquet de compétences » comme solution aux réels problèmes de disparité des diplômes et des qualifications. Le risque est que de tels « paquets » supplantent les vrais diplômes, qui sont la référence pour les conventions collectives (ou les contrats) dans plusieurs pays dont la France.**

G3 : difficile pour les syndicats de convaincre qu'ils sont « une partie prenante », car seuls les employeurs sont reconnus comme tels par les gouvernements. Les législations sont très différentes par pays. Pourquoi les représentants du « monde économique » qui ne connaissent pas ce qu'est le monde académique participeraient-ils aux comités d'évaluation ? Universités européennes : on ne sait pas encore ce que c'est, mais il faut poursuivre (discours officiel). À surveiller de près dans chaque pays pour voir si nos craintes de réseaux super-élitistes sont justifiées.

G4 : collecte de données sur l'implémentation du processus de Bologne depuis ses débuts. Il n'existe pas de mécanisme de suivi pour constater si les règles sont appliquées. Comment faire avec 27 pays si différents et pas de critères harmonisés par exemple pour le respect des libertés académiques ? Le suivi doit tenir compte de ce que les gouvernements ont signé en mai 2018 à Paris : leur degré de respect des « valeurs fondamentales » énoncées dans leur communiqué commun.

G7 : présidé par l'ESU. Ils veulent collecter des données pour définir « la dimension sociale » de l'ESR (les syndicats qui en ont, peuvent l'envoyer à AD) et rédiger un cadre général de 2-3 pages. Notre point de vue (syndicats du personnel) diffère des étudiants.

2. Information du bureau du CSEE, solidarité et actions des syndicats/pays

SF : La résolution sur les libertés académiques proposée par le HERSC (www.csee-etu.org/en/documents/resolutions:2856-strengthening-academic-freedom-in-europe-2018) a été votée sans modifications à la conférence spéciale du CSEE à Athènes, c'est exceptionnel. Reste maintenant de surveiller son application. Sujet crucial à cette conférence : l'avenir de l'Europe et le rôle des syndicats. Partout en Europe les travailleurs sont sous pression et les syndicats en régression, la conscience de leur utilité n'est pas développée. Lançons des campagnes offensives de syndicalisation : <https://www.csee-etu.org/en/policy-issues/11-education-professionals/2907-your-turn-teachers-for-trade-union-renewal-2018-20209>

La campagne « l'avenir de l'Europe avec les enseignants » vise à interpeler les politiques et à valoriser nos métiers. La montée de l'extrême-droite dans plusieurs pays aux élections nationales est préoccupante. Pour les élections au Parlement européen, vous pouvez interpeler les candidats et les gouvernements en enregistrant des vidéos que le CSEE et vos syndicats mettront sur leur site. **La Ferc-CGT avait décidé de ne pas y participer. Les autres syndicats français présents, ainsi que la très grande majorité des syndicats du HERSC y ont participé.**

Le CSEE a demandé une audition aux groupes du PE, elle aura lieu le 12 mars, avec la participation de : la GUE (Gauche unie européenne), des Verts, des socialistes et du PPE. Les syndicats du HERSC sont invités à y participer. **La Ferc-CGT avait décidé de ne pas y participer.** Dans chaque pays, les syndicats peuvent interpeler les candidats.

Turquie : la situation empire. Nous sommes en contact avec la confédération des services publics et Egitim-Sen (éducation) qui organise un symposium international les 6-7 mars à Ankara, le CSEE y participe. C'est l'occasion d'essayer de voir le ministère avec l'OIT, car ils ne répondent pas à nos sollicitations. **Le représentant Snesup-FSU au HERSC participe à la délégation.**

Le CSEE a aidé le syndicat kosovar dans l'organisation d'une grande grève de 3 semaines pour l'augmentation des salaires et la reconnaissance des métiers de l'ESR. Ce fut un succès, 20% d'augmentation (30% demandée, prévue à long terme). Cette augmentation peut paraître énorme, mais il faut se rendre compte du niveau des salaires.

Kosovo : grâce à vous, nous avons fait plier le ministère et avons gagné respect et considération. Nous vous remercions pour votre aide et votre solidarité.

RC : les syndicats français ont demandé d'expliquer la lutte menée contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants hors UE.

La parole est à la **Ferc-CGT**, qui avait envoyé au nom des 4 syndicats un texte explicatif inspiré de la déclaration intersyndicale et des différents textes de l'IE, du CSEE et du HERSC contre la commercialisation et la privatisation de l'ESR : nous avons besoin de solidarité car nous luttons dans des conditions très difficiles en France, où le gouvernement ne tient pas compte des mobilisations sociales et mène une politique destructrice pour le secteur public. **SNCS-FSU** : que se passe-t-il dans les autres pays, dans un contexte général de réduction du financement public de l'ESR ? Nous avons besoin de données statistiques.

RC : ces données existent, cf. les rapports d'Eurydice https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/home_en. L'important aujourd'hui c'est l'expression des collègues sur les actions concrètes de solidarité. Au Royaume-Uni, dans les années '80, une hausse importante a fait baisser le nombre d'étudiants.

Allemagne : l'éducation est gratuite, mais 2 Länder ont décidé d'augmenter les frais *pour tous* ; le risque pointé par les Français est réel. **Italie** : nous avons réussi à faire supprimer les frais pour « les faibles revenus », mais ce n'est pas satisfaisant car il n'existe pas de définition des « faibles revenus ». **Suède** : nous avons perdu 1/3 de nos étudiants internationaux à cause de cette augmentation. S'y opposer est primordial, nous devons résister à la tendance généralisée de recul du financement public, peu importe ce qui se passe dans chacun de nos pays.

SF et RC, soutenus par le Danemark, proposent de faire une déclaration du HERSC et d'inciter à signer la pétition française. La déclaration a été approuvée le 22.02 sous les applaudissements : <https://www.csee-etu.org/en/news/archive/2961-her-sc-supports-french-member-organisations-in-their-fight-against-increased-tuition-fees>.

L'**Estonie**, pendant la pause, nous dit son soutien et nous demande de populariser sa pétition aux partis politiques pour un plan stratégique de revalorisation de l'ESR sous tous ses aspects, y compris la langue et, surtout, le financement public : <https://universitas.ee/en/2019/02/20/universitas-petition-to-estonian-political-parties/>

Le Snésup-FSU a félicité la Ferc-CGT. Le SNES-FSU et le SNCS-FSU étaient aussi très contents.

3. ESSDE

PC : un sommet de la Commission en 2017 portait sur les diplômes et les qualifications (plusieurs critiques par le CSEE et le HERSC). Maintenant, le sujet principal est les Universités européennes (appel Erasmus+), mais là aussi nous avons des critiques et exigeons que rien ne se passe sans nous. Le manque de « dialogue social » influe négativement sur l'ESR dans son ensemble, non seulement sur les conditions de travail. Mais la qualité de ce « dialogue » dépend des pays, non du niveau européen. Nous avons exprimé nos vives préoccupations concernant l'invasion multiforme du privé, des entreprises, dans l'ESR (cf. les frais d'inscription). La recherche est de plus en plus confondue avec l'innovation et l'entrepreneuriat. Les employeurs s'opposent à la revendication d'augmenter le financement public. Prochaine réunion sur « la gouvernance collégiale » : les idées de vos syndicats enrichiront notre argumentation.

Suède : les universités européennes, promues par la Commission, nous inquiètent : lien avec Bologne ? Assurance qualité ? Rapport avec les ESG ? Certains veulent aller vite, mais que se passera-t-il pour ceux qui n'y sont pas ? Quelle place pour l'éducation de qualité *pour tous* ? Ces questions ont été posées à la responsable de la Commission, qui a juste dit que « c'est important de dialoguer avec des acteurs politiques » (?!). Le « dialogue social » n'existe pas, car il faut être deux pour dialoguer.

AR : l'appel d'Erasmus+ ne fait en théorie aucune distinction. Nous (CSEE) n'avons pas réussi à faire passer nos critiques à la réunion interministérielle de Paris en mai 2018.

Danemark : interpellons sans cesse la Commission, car ce sont des dispositifs élitistes sans rapport avec nos valeurs. Voilà que RESAVER resurgit. Chez nous, le système de retraites est entièrement géré par les syndicats, rien à voir avec un fonds privé lucratif. Nos employeurs ont essayé de nous imposer RESAVER sans succès.

RESAVER : **SF** dit que la Commission veut voir s'il marche dans d'autres secteurs, puisqu'il a échoué dans l'ESR. L'**Italie** et **PC** confirment qu'il est à l'arrêt pour l'instant. Nous avons des craintes justifiées qu'ils voulaient

l'imposer comme système paneuropéen de retraites complémentaires. Suivre de près comment ils vont réintroduire le sujet. **Irlande** : deux instituts technologiques ont renoncé à y adhérer, car leurs systèmes de retraite publics sont meilleurs que RESAVER qui est privé.

4. Infos européennes

AR sur l'anniversaire Bologne 2020 : l'Italie organise un grand colloque en juin 2020 sur les libertés académiques, mais seuls des résumés de communications de recherche sont acceptés via le site internet <http://bolognaprocess2019.it/>. Les thèmes : valeurs académiques et civiques dans une société en changement ; apprentissage centré sur l'étudiant ; rôle de l'ESR comme leader pour le développement soutenable ; dimension sociale de l'ESR ; carrières et qualifications pour le marché du travail du futur. Le CSEE était à la réunion interministérielle de Paris (mai 2018) en tant que représentant des travailleurs, avec revendications et documents. Nous avons distribué ces documents à plusieurs ministres hors Bologne (Asie, Afrique...) qui y assistaient. Pour 2020 : préparer une liste de revendications ? Un rapport ? Un événement médiatique ?

Irlande : faire une recherche-action sur l'application des valeurs promues par Bologne. Leur soumettre notre livret de 2018 *Academics united...* <https://www.csee-etu.org/fr/documents/publications/2574-academics-united-for-quality-higher-education-the-views-of-the-european-education-trade-unions-on-the-future-of-the-bologna-process-2018> **Allemagne** : cela peut aider, mais davantage si on collecte des données, surtout diachroniques, de tous les syndicats, car l'évolution du processus dans le temps sera examinée en 2020. Leur répondre avec le point de vue des syndicalistes. **RC** : les gouvernants et les entreprises sont responsables de la marchandisation de l'ESR qui restreint nos droits. Pour Bologne 2020, nous n'aurons qu'une petite place, il faut donc choisir un sujet à développer, p. ex. la marchandisation ou la précarité. **Danemark** : collecter des données sur la manière dont les contrats à court terme (précarité) impactent les libertés académiques et sur l'invasion des profiteurs privés : p. ex. combien de chercheurs ont été obligés de changer leur recherche avant publication suite à des pressions des entreprises ? Chez nous, 1 sur 5, toutes disciplines confondues. [Il serait intéressant d'avoir ces données pour la France : les syndicats ESR de la Ferc-CGT peuvent-ils mener l'enquête ? Faire la proposition à l'intersyndicale ?](#)

Croatie : nous avons essayé sans succès d'influencer la législation sur les libertés académiques. Dans plusieurs pays les syndicats subissent des discriminations. L'autonomie institutionnelle nous a desservi, car les directions des universités ont voulu restreindre nos droits et libertés, c'est pourquoi les syndicats ont déclaré la grève. Tandis qu'elle était tout à fait légale, un recours au Conseil constitutionnel a abouti à une décision la rendant illégale. La marchandisation de l'ESR affecte nos vies. Nous luttons contre, dans des conditions difficiles. **Commentaire SNES-FSU** : ce n'est pas un sujet qui dépasse l'ESR et montre pourquoi la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est une question de démocratie. Ce qui s'est passé en Croatie montre l'absence de démocratie. **Croatie** (approuve) : selon nous, à Bologne il faut parler du respect des libertés académiques contre l'autoritarisme des dirigeants d'institutions ESR « autonomes », et de protection contre les profits privés. Après notre entrée à l'UE, nous avons subi un recul des libertés, y compris pour les médias, ainsi qu'une montée de la corruption : nos politiques avaient un sentiment d'impunité, ils se sont lâchés car désormais nous « jouons à la 1^{re} division ».

Sujets choisis : la marchandisation de l'ESR et la précarité. Chaque pays doit collecter ses données pour le prochain HERSC de septembre.

AR donne d'autres infos européennes : les ministres se réunissent 2-3 fois/an. À l'horizon 2030, des milliards seront consacrés à l'éducation, notamment pour augmenter la mobilité des enseignants et étudiants jugée insuffisante. En discussion : l'avenir de l'EHEA (*European Higher Education Area*), le numérique, Erasmus+. Le CSEE a envoyé ses critiques à la Commission (DG éducation et recherche) : les investissements doivent rendre l'éducation plus inclusive, lutter contre la pauvreté des enfants ; on nous parle de « valeurs communes » et de « cohésion », mais on promeut l'innovation et le numérique (sans tenir compte des inégalités d'accès et de l'illettrisme numérique) ; on veut contrer la xénophobie et le racisme, mais on renforce les frontières de l'Europe contre les immigrés. Les priorités de la présidence roumaine : apprentissage des langues, éducation de base et adaptation des jeunes au marché du travail.

Le 24.01 à Bruxelles : rencontre sur « l'avenir de l'apprentissage » (= [du fait d'apprendre](#)) avec plus de 500 participants : syndicats, associations d'enseignants, ONG, organisations d'étudiants etc. Thèmes : cohésion

sociale et éducation ; formation des adultes et des plus de 55 ans ; « école globale » ; questions environnementales. Les 14 et 15.03 : sommet sur la profession enseignante.

5. Intervention de l'ESU

« La dimension sociale (DS) de l'ESR et l'égalité d'accès pour les étudiants »

L'ESU a enquêté dans les pays du processus de Bologne. Les résultats sont décevants, car le plus souvent la DS se limite à la mobilité étudiante : c'est pourquoi il faut une définition commune qui n'existe pas et sur laquelle travaille l'ESU. La population étudiante ne doit pas être traitée différemment de l'ensemble de la population en termes d'égalité de droits. Pourquoi la DS ne fait-elle pas partie des priorités des pays e, tandis qu'elle n'est pas si coûteuse ? Car elle n'est pas considérée comme importante, les pays et les universités ne voient pas le bénéfice à en tirer. L'ESU organisera en avril une conférence sur la DS : ses valeurs fondamentales doivent être l'inclusion, l'augmentation du financement public et l'autonomie institutionnelle. Nous devons protester en cas de non-respect. Certains pays, pas les plus grands, sont un bon exemple (Croatie).

Biélorussie : seul pays qui a rejoint Bologne tardivement (2015) ; ses promesses d'harmonisation de son ESR ne sont pas tenues. L'ESU a enquêté auprès des organisations étudiantes : selon elles, le gouvernement ne présente pas la situation de façon honnête et sincère. Les problèmes sociaux sont nombreux : logement étudiant, égalité d'accès pour les jeunes ruraux ou les personnes handicapées, hausse des frais de scolarité de 20-40% tandis que l'inflation est à 5%, présidents des universités nommés par le gouvernement, pas de représentation étudiante etc. Seuls 13% se disent satisfaits et 3,7% disent que la communication avec les présidents des universités ou les doyens des facultés est facile.

Sur l'appel Bologne 2020 : pour l'ESU, le plus important c'est l'après-2020 et l'intégration des étudiants. Nous voulons qu'enseignement et apprentissage soient traités à égalité dans les plans stratégiques des gouvernements. Par exemple, sur la question montante du numérique : la DS n'est pas prise en compte, c'est pourquoi le numérique génère l'exclusion ; on ne pose pas la question combien d'étudiants n'ont pas les moyens de s'acheter un ordinateur portable. La DS ne concerne pas seulement l'accès aux études, c'est une question globale : par exemple, faire en sorte que l'accueil dans les universités des réfugiés et migrants ne soit pas un prétexte de réduction des places pour les personnes handicapées. La DS n'est pas un coût, mais un bénéfice.

Débat

RC : l'ESU peut travailler avec nous sur les conséquences des classements mondiaux des établissements sur la DS. **Danemark** : la DS est importante aussi pour les personnels, qui ont besoin de formation et d'épanouissement professionnels, non seulement pour les étudiants. L'ESU doit nous dire d'après son enquête quels pays sont soucieux de la DS et quels autres n'en tiennent pas compte. **Suède** : malgré la tradition suédoise de DS, les problèmes persistent. Nous constatons que les enfants de parents diplômés du supérieur sont majoritaires à l'université et continuent dans la recherche. Nous pensons qu'il faut agir au niveau de l'éducation primaire et secondaire. **Croatie** : avez-vous mentionné mon pays comme « un bon exemple », ou ai-je mal compris à cause de mon anglais insuffisant ? [Cette question est venue à propos pour montrer la distance entre la vision des personnels et des étudiants. Le représentant de l'ESU n'était certes pas au courant des déboires des syndicats croates avec leur gouvernement, relatés auparavant par notre collègue, mais l'ESU ne peut ignorer des violations flagrantes de la démocratie et commettre l'erreur de donner en exemple un pays où elles ont lieu. La réponse, embarrassée, était que la Croatie « a au moins commencé à faire des choses ».](#)

Allemagne : l'ESU ne peut pas faire abstraction des conditions de travail et des salaires des enseignants. Ce sont eux qui contribuent à la DS en faveur des étudiants. **SNCS-FSU** : en France, notre gouvernement organise un système sélectif d'accès à l'université (Parcoursup) et augmente les frais d'inscription des extra-communautaires, mais encourage les universités à tenir compte de la DS et d'avoir des VP dédiés. La théorie et la pratique sont en contradiction, l'ESU ne semble pas en tenir compte. **Bosnie** : les investissements en faveur des enseignants doivent suivre ceux en faveur des étudiants. L'ESU considère-t-elle l'ESR comme un coût ou comme un bénéfice ? **Portugal** : nous, syndicats des personnels, constatons au quotidien l'écart entre les discours officiels et les actes. Nous avons besoin d'enquêtes qui reflètent la réalité : l'ESU doit y contribuer.

Réponses ESU

L'ESU considère l'ESR comme un bénéfice et non comme un coût. Si en France la situation est dégradée, ailleurs elle est encore pire, c'est pourquoi il faut s'entraider pour progresser ensemble. Les remarques des

syndicats des personnels sont justes, mais les étudiants ne doivent pas être considérés seulement comme « consommateurs » d'éducation dont les enseignants seraient les « fournisseurs ». On a vu des cas de syndicats enseignants qui empêchent l'expression de ceux des étudiants.

6. Groupes sur les libertés académiques

La Ferc-CGT était au groupe 3 avec les Pays-Bas, la Finlande, la Bosnie, l'Irlande et l'Italie. Comme d'habitude, les syndicats français suivent chacun un groupe différent.

Quels moyens ont les syndicats pour surveiller le respect des libertés académiques, liées aux libertés et aux droits en général ?

La grève : aux **Pays-Bas**, elle est prévue pour le 15 mars, contre la gestion managériale de l'ESR. En **Bosnie**, les syndicats ont suivi à la lettre la législation concernant la grève, mais les tribunaux l'ont déclarée illégale et il a fallu l'arrêter. Dans les universités où le personnel est fortement syndiqué, les grèves réussissent. En **Irlande**, suite à plusieurs grèves, un accord salarial pour l'ESR court jusqu'en 2020. Quand des personnes extérieures sont recrutées pour enseigner, elles ne se sentent pas tenues de respecter les libertés académiques.

Ferc-CGT : en France, le droit de grève est garanti par la Constitution. La question pour les syndicats de l'ESR est comment mobiliser une communauté difficile à se mettre en grève, notamment pour les non-enseignants dont la grève n'est pas « visible » : quel sens nos collègues donnent-ils à la grève dans un pays où on est libre de se syndiquer mais où la syndicalisation n'est pas satisfaisante. De plus en plus, le privé s'ingère dans les formations universitaires, ce qui risque de réduire les libertés académiques en créant une dépendance et peut conduire à l'autocensure (exemple : le mécénat BNP Paribas finance à 100% une licence dans une université publique). Mais la solution n'est pas de refuser toute coopération entre public et privé : pouvons-nous définir des critères pour que cette coopération soit profitable aux deux, en produisant de nouvelles connaissances, d'applications utiles à l'économie et à la société, des emplois de qualité ? Ne pas accepter que le privé se substitue au public et serve de prétexte à l'État pour réduire son financement. Pour mieux populariser les libertés académiques, il faut les sortir du monde académique, avoir une définition « grand public » à diffuser largement.

L'**Italie** est d'accord : les syndicats ont essayé de mobiliser pour les salaires, mais n'étaient pas compris par le reste des travailleurs, par les étudiants et les familles qui considèrent les personnels de l'ESR comme « des privilégiés ». En **Finlande**, la grève est un droit constitutionnel. Compte tenu de la privatisation quasi-complète de l'ESR, les CA des établissements sont composés de personnes extérieures nommées. Les syndicats revendiquent non seulement un financement public pour l'ESR, mais aussi une surveillance de l'utilisation de cet argent.

Conclusions du groupe :

- il faut des syndicats de masse avec des revendications fortes, « tout, tout de suite »,
- montrer aux étudiants et à leur famille que les libertés académiques sont bénéfiques pour eux ;
- mener des grandes campagnes pour le financement public, car le privé obère les libertés académiques, même si théoriquement il n'intervient pas sur les contenus,
- populariser le caractère de l'éducation comme liberté et non comme concurrence,
- diffuser largement une définition « grand public » des libertés académiques,
- sensibiliser nos collègues sur l'ESR comme bien public, car ce sens se perd. Les éclairer sur le fait qu'un entrepreneur privé considère les libertés académiques comme des contraintes inutiles.

Si les libertés académiques deviennent des valeurs partagées dans la société, les syndicats auront des alliés engagés avec eux pour les défendre.

Conclusions du G1 :

- le cadre légal de protection des valeurs académiques ne garantit absolument pas leur respect dans la pratique,
- dans tous les pays, ce respect est lié au financement public, à la stabilité d'emploi et au refus de la marchandisation ; mais chaque pays a ses priorités : en Norvège, une enquête syndicale d'envergure a été menée sur la précarité (combien de précaires ? quels statuts ? où ?) ; en Suède, la question est comment la rapidité de l'application du PlanS impactera les libertés ; au Danemark, une « clause de confidentialité » vise à faire changer la législation,

- la recommandation de 1997 de l'UNESCO sur les enseignants de l'ESR est à utiliser par les syndicats dans leurs luttes (*UCU* : début d'une campagne sur son l'application),
- le financement privé réduit la recherche fondamentale et fait reculer les libertés, tout comme le financement sélectif (Estonie : uniquement aux grands projets),
- le numérique peut réduire la liberté d'enseigner ; les enseignants subissent des pressions pour mettre en ligne tout de suite leur matériel et leurs cours.

Conclusions du G2 : critères qui influent sur les libertés :

- précarité ; la stabilité d'emploi est le facteur n°1 de leur protection
- bureaucratisation de l'ESR
- financement de la recherche sur projet et multiplication des sources de financement qui supplantent les budgets pérennes
- instances composées de plus en plus de membres extérieures nommés
- manque de collégialité, réduction du nombre d'élus dans les instances décisionnelles
- exigence des éditeurs à leur céder les droits et « obligation » de publier chez eux pour se faire bien voir et obtenir des financements
- culte de l'évaluation : travaille-t-on pour l'évaluation ou pour produire et diffuser des connaissances ?

7. Observatoire de la *Magna Charta Universitatum*

L'Observatoire est le gardien du respect des libertés académiques. C'est un organisme à but non lucratif qui fonctionne avec peu de personnel et des « ambassadeurs de bonne volonté » bénévoles (p. ex. universitaires retraités). Fondé en 1988, il est basé à Bologne, financé par l'Université de Bologne et les cotisations des établissements signataires, à ce jour 800 de 86 pays différents. [25 universités françaises : http://www.magna-charta.org/magna-charta-universitatum/signatory-universities](http://www.magna-charta.org/magna-charta-universitatum/signatory-universities). La liste ne comprend pas de ComUE ou autres regroupements.

Il ne s'occupe pas uniquement de l'Europe et ne se limite pas aux pays du processus de Bologne, même s'il s'inscrit dans l'EHEA. Il est indépendant des forces politiques ou économiques. Son objectif : promouvoir le savoir comme bien universel, pont entre pays et civilisations.

Son travail : collecte de données, publications, veille, organisation de conférences et de groupes de travail, parfois expression d'opinions. Des pays font appel à son expertise : récemment, l'Égypte l'a sollicité pour préparer une loi sur les libertés académiques. Certes, ce pays n'est pas exemplaire, mais avoir enfin une législation adéquate est positif.

Aujourd'hui, défendre les libertés académiques dans un monde qui change sans cesse est difficile. Même en Europe il existe plusieurs violations : des universités affichent leur engagement en faveur des ODD, mais souvent c'est juste une apparence. L'observatoire, dans le respect de l'autonomie des établissements, surveille leur application : financement public, conditions de travail et recrutement du personnel, participation des étudiants et, en général, correspondance entre l'affichage et la réalité vécue par les personnels et les étudiants. Dans le même pays, nous constatons des écarts entre établissements signataires. Parfois ce sont les personnels qui sollicitent notre expertise, car ils constatent des violations dans leur établissement.

L'observatoire veut être un « facilitateur » extérieur qui évalue le degré d'engagement des signataires dans le respect *réel* des valeurs. Nous organisons une conférence pour produire des critères généraux d'évaluation, afin que leur absence ne serve pas de prétexte à des pratiques variées. Le programme « valeurs vivantes » (*living values*, voir leur site) 2015-2020 y est dédié. Votre établissement peut devenir un « site pilote ». Pour l'instant, des universités de 9 pays y participent.

Débat

RC : reconnaissez-vous que la participation du personnel aux instances doit passer par leurs organisations syndicales représentatives et par un « dialogue social » effectif ?

Suède : notre syndicat a dressé une « liste noire » des établissements selon leur taux de précarité. Certains sont à 40% ; certaines disciplines, comme l'anthropologie sociale, fonctionnent avec une majorité de précaires, même dans des établissements signataires de votre Charte : signer n'est pas un indicateur sûr, ou bien la lutte contre la

précarité ne fait pas partie de vos critères. À noter que le système de recrutement établi est très difficile à changer, même quand une direction d'université en prend enfin conscience et entend les revendications syndicales. Nous avons réussi à juguler le financement privé, mais, pour nous, chercheurs, le risque est de ne pas « réussir » sa recherche. Nous prenons ce risque, contrairement à des institutions officielles : seul 1% des ERC ne réussissent pas, ce qui implique une sélection drastique pour être sûr de leur réussite.

Italie : quel sens donnez-vous à la notion controversée d'excellence ? **SNCS-FSU** : chez nous, le gouvernement veut augmenter considérablement les frais d'inscription des étudiants extra-communautaires pour attirer les « excellents ». Quel sens ont les libertés académiques dans le monde actuel dominé par le néolibéralisme ? Pas le même qu'à l'époque où la Sorbonne voulait être indépendante par de l'Église et du roi. En France, mais aussi ailleurs, les syndicats affrontent les pires difficultés.

Portugal : la précarité est un problème majeur pour nous. Nous essayons de titulariser les précaires, mais le ministère se moque de nous. Le formatage de l'opinion publique fait croire que la précarité, les financements privés majoritaires de la recherche, la modification des statuts publics en statuts privés pour pouvoir recruter plus de précaires sont une fatalité. Il est impossible de parler de « valeurs » dans un tel contexte. **Danemark** : votre observatoire doit convaincre de son rôle singulier dans le paysage concurrentiel actuel. L'autonomie d'une université ne gomme pas sa responsabilité envers la société. Si l'université doit continuer à cultiver l'esprit critique, nous avons besoin de valeurs. Mais nous constatons que les établissements et les gouvernements ne les respectent pas dans la pratique. Par exemple, si un contrat important est conclu entre recherche publique et entreprise privée qui veut imposer des clauses de confidentialité etc., comment peut-on faire respecter les valeurs ? Il faut une indépendance financière pour l'ESR publique.

Ferc-CGT : ne pas négliger le rôle des organisations syndicales comme lanceurs d'alerte. Elles sont en première ligne pour constater le non-respect des valeurs y compris dans les établissements signataires, car elles défendent les personnels au quotidien. Vous devez nous écouter en priorité et vous fier à nous plutôt qu'aux institutions.

Réponses

Nous n'avons pas de données sur le respect des syndicats et la qualité du « dialogue social » : si vous en avez, nous les envoyer. Oui, le respect des valeurs dépend beaucoup du financement, mais aussi de celui qui décide au sein d'un établissement. Excellence signifie attractivité. Je ne suis pas pour ces contrats privés. Si les gouvernements veulent imposer des changements négatifs, les universités souvent résistent. La veille exercée par les syndicats est très importante. J'essaie d'en tenir compte dans ma propre université (Cambridge).

Cet exposé théorique n'a pas donné d'éléments concrets sur la façon dont on peut signaler ou dénoncer le non-respect des valeurs. Mais ce serait intéressant, si la Ferc-CGT en a les moyens, de faire un état des lieux dans quelques-unes des universités françaises signataires pour l'envoyer à l'observatoire, comme il a été demandé.

8. Assurance qualité (AQ)

Exposé de Maria Bragança, expert auprès de l'EQAR (*European Quality Assurance Register*). Les membres de l'EQAR sont : 10 agences d'AQ « externe », 7 « interne » et 7 « AQ sans précision ». L'enjeu est l'harmonisation des critères d'AQ avec les ESG : 78% des critères correspondent plus ou moins, dont 21% complètement. Disparités importantes par pays, car les agences sont nationales.

Publication des rapports : selon les ESG, elle doit être complète, mais certains les publient partiellement (seulement les points positifs ou seulement des résumés). [Ne s'applique pas aux rapports des entités de recherche, non régies par les ESG.](#)

Dans certains pays, le ministère accorde l'accréditation, définit les critères d'évaluation et nomme tous les membres des comités. À quoi servent alors les agences ?

30 ans après Erasmus, 63% des diplômés pensent que la reconnaissance des diplômes et qualifications à l'étranger demeure un problème.

Dans plusieurs pays, la participation des étudiants aux comités d'évaluation n'est pas encore acquise.

Base de données DEQAR pour déposer tous les rapports d'évaluation des membres de l'EQAR : en préparation. [En France, le Hcéres y participe comme membre de l'EQAR.](#)

RC : l'assurance qualité ne doit pas être un sujet technique, nous demandons qu'elle soit liée aux libertés académiques et aux valeurs fondamentales. **Allemagne** : la participation à la qualité des étudiants et des employeurs à l'AQ est prévue, celle des personnels et de leurs syndicats ne l'est pas. Avez-vous des éléments par pays ? [Sujet important si nous voulons gagner la participation des élus des instances scientifiques aux comités d'évaluation Hcéres.](#)

Réponse : seuls 2 pays incluent les représentants syndicaux au processus d'AQ.

9. IE

Congrès à Bangkok 21-26 juillet, réunion ESR 20 juillet : <http://events.ei-ie.org/events/ei-s-8th-world-congress/event-summary-05cd63e204c54875a6857aa33ce77363.aspx>

Coopération avec l'OIT : rapport issu du forum sur les conditions d'emploi du personnel de l'enseignement supérieur tenu à Genève, 18-20.09.2018 https://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_638342/lang--fr/index.htm

Constat alarmant : augmentation de la précarité, surtout parmi les femmes. Les « employeurs » ESR présents à ce forum étaient des institutions privées lucratives ; selon nous, elles ne sont pas représentatives.

Une conférence sur les qualifications dans l'ESR sera organisée par l'UNESCO, dans le but d'avoir un cadre général favorisant la mobilité. Les syndicats doivent participer aux réunions préalables organisées dans leur pays.

OCDE : un groupe de travail sur l'ESR rendra un rapport dans le 2^e semestre de 2019. L'IE a vu le pré-rapport qui souligne ce que nous disons : les efforts pour protéger les droits des personnels de l'ESR demeurent très insuffisants. Ce pré-rapport mentionne la déclaration sur le libre accès (10^e conférence ESR, Ghana 2016) et l'étude sur Elsevier présentée à la 11^e (Taiwan 2018). Comment nos organisations membres se positionnent par rapport à la CoalitionS <https://www.coalition-s.org/> qui ne correspond pas exactement à notre conception du libre accès.

Le libre accès sera à l'ordre du jour du prochain HERSC.

Base DEQAR : nous demandons des volontaires pour examiner, du point de vue de l'IE, à quoi elle servira, quels seront son contenu et son rapport avec les libertés académiques.

10. Question diverse : les ERIC

SF : La législation européenne (2009 révisée 2013) donne le cadre pour ces *European Research Infrastructure Consortia* ([ressemblent aux IR et TGIR français : infrastructures/très grandes infrastructures de recherche](#)). Elles fournissent des services et font de la recherche, surtout dans le domaine du numérique. Ce sont des partenariats public-privé, mais « sur une base non économique » (pas clair). Leur personnel est issu de différents pays et a des statuts divers : les syndicats peuvent-ils établir des conventions qui couvrent tous ces travailleurs ? La représentante centrale des ERIC (Italienne) a contacté le CSEE pour « travailler ensemble ». Mais cette personne est aussi membre du directoire de RESAVER. Connaissez-vous des ERIC ? Vous ou vos collègues y travaillez-vous ? Proposition : au prochain HERSC, inviter leur représentante.

Portugal : attention, les ERIC peuvent empêcher les équipes de postuler à l'ERC. De plus, elles peuvent être un « sous-marin » de RESAVER que nous avons rejeté. **Suède** : elles peuvent drainer du financement qui serait mieux à l'ERC. **Ferc-CGT** : l'ERIC spécialisée en humanités numériques, DARIAH, est connue. La TGIR Hum Num (infrastructure publique du CNRS) y participe. Récemment, le Hcéres et deux autres agences d'évaluation (Espagne et Italie) ont créé un consortium informel pour les évaluer et élaboré un référentiel que nous pouvons vous envoyer. Mais l'important n'est pas le référentiel, c'est son application. Nous serons vigilants et vous transmettrons les infos.

SF : la question de RESAVER est en effet préoccupante, car il ne faut pas que l'argent public soit orienté là et non aux systèmes nationaux publics de retraite.

Prochain HERSC 9-10.09. Lieu : Bruxelles. Autre proposition ?

La Suède s'adresse à la Ferc-CGT en proposant de l'organiser en France, en guise de solidarité. [La veille, une discussion informelle avec le SNCS-FSU avait eu lieu sur le sujet, avec l'idée de l'organiser à Montpellier. Affaire à suivre.](#)